

Le Comité régional,

Ayant entendu un exposé du Directeur général sur les épidémies de choléra qui se produisent dans de nombreux pays, et sa déclaration selon laquelle les stocks de vaccins et de médicaments sont insuffisants pour répondre aux besoins de ces pays;

1. SOULIGNE l'importance pour les pays de remplir leurs engagements au titre du Règlement sanitaire international et de signaler à l'Organisation mondiale de la Santé tout cas de choléra qui pourrait se déclarer;
2. NOTE que, dans le Fonds spécial du Conseil exécutif, la somme de 100 000 dollars qui avait été affectée aux cas d'urgence ou imprévus est épuisée;
3. ENCOURAGE les gouvernements de la Région du Pacifique occidental à envoyer au Compte spécial du programme contre le choléra des vaccins, des fournitures médicales ou des fonds pour le programme de lutte contre le choléra, en vue d'aider l'Organisation à répondre aux besoins d'assistance des gouvernements pendant les épidémies actuelles.
4. EXPRIME l'espoir que tous les Membres de l'Organisation donneront une suite favorable à toute demande que le Directeur général pourrait leur adresser à ce sujet.